

Strasbourg, le 20 décembre 2013



Michel HOFF, président

Avis n° 85

Actualisation de l'inventaire des ZNIEFF « des Vosges moyennes et des collines du Bas-Rhin » Réunions du 15 novembre 2012, point 5, du 23 mai 2013, point 4 et du 11 juillet 2013, point 5

La demande

contexte L'actualisation des ZNIEFF d'Alsace est engagée selon un découpage en huit territoires d'étude. Parmi eux figure celui des « Vosges moyennes et des collines du Bas-Rhin » pour lequel les travaux de prospection, d'identification et de délimitation des ZNIEFF sont achevés.

La modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995. Elle avait pour objectif de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. L'intérêt patrimonial définit la ZNIEFF qui doit reposer sur une liste d'espèces et d'habitats déterminants.

La méthodologie nationale prévoit que soient soumis à la validation du CSRPN la méthode de travail mise en œuvre pour l'élaboration des ZNIEFF et le résultat de son application, à savoir, la désignation, la description et la délimitation de chacune des ZNIEFF.

La démarche régionale de validation s'effectue en trois temps :

- validation de l'adaptation méthodologique par le CSRPN en séance plénière ;
- vérification des propositions de zones de type I et II par le groupe de travail ZNIEFF du CSRPN élargi à des experts territoriaux ;
- validation régionale des ZNIEFF par le CSRPN en séance plénière.

Le CSRPN a examiné les ZNIEFF de ce territoire d'études. Ainsi, comme prévu :

- il a procédé à un examen de la méthodologie mise en œuvre au mois de novembre 2012 ;
- il a participé au groupe de travail élargi à des personnes ressources, le 26 septembre 2012 ;
- il a validé formellement la démarche méthodologique et les résultats définitifs sur ce territoire d'étude le 11 juillet 2013.



Question

Sur le territoire des Vosges moyennes, le CSRPN a été invité à valider :

- la démarche méthodologique appliquée ;
- les ZNIEFF proposées (pertinence, description, délimitation) ;

et à formuler toute observation qu'il juge utile à l'amélioration de l'exercice.

Attendus

*éléments mis à disposition
du CSRPN*

- note de présentation de la DREAL : actualisation de l'inventaire des ZNIEFF des Vosges moyennes (Bas-Rhin). 2 p.
- dossier de séance du CSRPN du 15 novembre 2012 préparé et présenté par ECOLOR comportant les propositions de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II, sous forme de tableau de synthèse, de fiches descriptives et d'une carte détaillée de chacune des ZNIEFF.
- rapport du bureau d'études ECOLOR : réactualisation des périmètres « Vosges moyennes et collines du Bas-Rhin ». DREAL-CETE de l'Est. ECOLOR. 2011-2013. 75 p.
- cartes A3. Actualisation de l'inventaire ZNIEFF Alsace : résultats du lot Vosges moyennes et collines du Bas-Rhin (zone Nord et Sud)
- présentations orales du bureau d'étude portant sur la démarche méthodologique (15 novembre 2012) et les résultats obtenus (23 mai 2013).

contexte géographique Le périmètre du lot « Vosges moyennes et collines du Bas-Rhin » rassemble les vallées de la Bruche et le Val de Villé ainsi que les collines sous-vosgiennes de Barr à Saverne, avec notamment toute la partie Sud du Champ de fractures de Saverne. La superficie de la zone d'étude, de 1 075 km² (23 % du Bas-Rhin), est particulièrement importante et le relief relativement accidenté. De nombreux sites sont difficiles d'accès.

*état des connaissances
naturalistes* Certaines zones manquent de données naturalistes, notamment les communes de Heiligenberg/Niederhaslach et les confins Bruche-Val-de-Villé (Saulxures, Ranrupt, Bourg-Bruche, Colroy la Roche, Steige, Lalaye, Urbeis). Il s'agit d'un secteur géographique qui ne compte que très peu d'espaces protégés et l'inventaire ZNIEFF de première génération y est très incomplet.

La première génération des ZNIEFF réalisée dans les années 1980-1990 identifiait au total 17 ZNIEFF de type I (996 ha) et 8 ZNIEFF de type II (2899 ha) dans ce territoire d'étude.

*analyse de la démarche
méthodologique* L'ensemble de la zone a été étudié. L'analyse des données a été correctement effectuée : l'identification des ZNIEFF a été réalisée à partir de l'exploitation des bases de données floristiques et faunistiques, à l'aide de la bibliographie qui a été dépouillée, ainsi que de prospections complémentaires de terrain effectuées dans le cadre de ce travail.



Le contexte éco-géographique a été correctement étudié, les principales unités ont été décrites à partir de la bibliographie et des connaissances de terrain préalables du bureau d'étude ou mises à disposition par les personnes ressources. L'analyse des données réunies a été correctement effectuée.

Des remarques pertinentes ont été faites sur les cotations des espèces déterminantes définies, accompagnées de propositions d'amélioration tant pour la faune que pour la flore et les habitats. La difficulté de proposer en ZNIEFF les vergers traditionnels a été relevée.

33 ZNIEFF, parmi lesquelles, 29 ZNIEFF de type I (11 119 ha) et 4 ZNIEFF de type II (29 400 ha), ont été identifiées et décrites. Les ZNIEFF proposées recouvrent, sans double compte, 35 367 ha, soit environ 36 % du territoire d'étude. On note ainsi une augmentation notable du nombre et de la surface totale des ZNIEFF par rapport au zonage de première génération. La surface concernée passe ainsi de 39 à 353 km², soit environ 9 fois plus.

La méthode a été correctement appliquée. Les ZNIEFF ont été dans l'ensemble correctement délimitées et justifiées.

Reste à décider d'une méthode homogène de délimitation des sites à chauves-souris.

La liaison avec les ZNIEFF de Lorraine n'est pas traitée. Par exemple, il n'est pas indiqué si les sites « Hautes-Chaumes » et « Hautes-Loges », qui couvrent les sommets entre Plaine/Grandfontaine et le Val de Senones sont pris en considération dans les ZNIEFF de Lorraine ni comment.

La méthodologie régionale adoptée est basée sur des données postérieures à 1999 et sur des espèces indicatrices (les bryophytes n'ont pas été considérées pour établir les listes d'espèces indicatrices). Or ce secteur géographique a fait l'objet de prospections sur les bryophytes alors qu'il est relativement peu prospecté actuellement (mis à part pour les collines, le Champ du Feu et le Nideck). Cette démarche a peut être éliminé certaines ZNIEFF potentielles, notamment au niveau de la ligne de crêtes Saales-Saverne et autour de Grendelbruch.

Avis

En conclusion, la méthodologie a été correctement appliquée. les 29 ZNIEFF de type I et les 4 ZNIEFF de type II identifiées constituent un inventaire pertinent des richesses naturelles des Vosges moyennes dans l'état actuel des connaissances compte tenu des caractéristiques du territoire d'étude et des données disponibles.

Les ZNIEFF sont globalement bien identifiées ; chacune des 33 ZNIEFF issues de cette démarche est correctement argumentée par une liste d'espèces déterminantes et sa délimitation est fondée sur des critères écologiques.

La synthèse des résultats est correctement présentée. En particulier la comparaison avec les ZNIEFF de 1^{ère} génération a été analysée ; les



mesures de protection et de sauvegarde des sites classés en ZNIEFF ont été présentées ainsi que la répartition des ZNIEFF de nouvelle génération par milieu éco-géographique.

Dans le détail, le choix consistant à rassembler plusieurs secteurs de ZNIEFF de type I en une seule ZNIEFF de type I (Collines de Saverne-Romanswiller, Collines de Wasselonne à Westhoffen, Crêtes du Noll – Schneeberg, Vignoble de Barr à Andlau, etc.) a conduit à la mise en place de ZNIEFF de type I de superficie importante par rapport aux autres lots pour lesquels les ZNIEFF ont été moins rassemblées. Ce choix se justifie amplement car il permet de constituer des zones homogènes intégrant des secteurs de vergers pour les collines ou des secteurs forestiers en montagne, moins connus mais formant des ensembles cohérents.

Recommandations

Le CSRPN recommande :

inventaire du lot « des Vosges moyennes et des collines »

- de vérifier la cohérence entre les ZNIEFF de Lorraine et d'Alsace sur la crête des Vosges moyennes (en particulier, les sites Hautes-Chaumes et Hautes-Loges, qui couvrent les sommets entre Plaine/Grandfontaine et le Val de Senones).
- de procéder à des inventaires complémentaires dans les zones peu prospectées pré-identifiées sur la base de données plus anciennes ou de la présence de bryophytes.

évolution de la méthodologie pour l'inventaire permanent

Le CSRPN conseille d'établir un bilan de fin d'exercice de modernisation afin d'identifier les points méthodologiques à améliorer :

- de revoir et de compléter la liste des taxons déterminants (éventuellement par des bryophytes dans le cas du lot considéré) au regard des difficultés de désignation de ZNIEFF pour certains habitats (massifs forestiers, vergers, etc.) ;
- de systématiser l'utilisation des habitats déterminants pour la désignation des ZNIEFF ;
- d'adopter une démarche homogène pour la délimitation des sites à chauves-souris.

cohérence avec d'autres politiques

L'inventaire des ZNIEFF repose sur une approche exhaustive dans l'état des connaissances, univoque (purement scientifique) et plurispécifique. Le CSRPN considère que l'inventaire des ZNIEFF devrait fonder les axes stratégiques de définition des SCAP et de la TVB.